

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
COMITÉ SYNDICAL
SIVED NOUVELLE GÉNÉRATION**

Séance du 1^{er} décembre 2025

Nombre de membres délégués constituant l'assemblée (titulaires et suppléants) : 58

Nombre de délégués pouvant prendre part à la délibération : 29

Nombre de membres présents ou représentés : 15

Délibération n° 06/01.12.2025

Objet de la délibération : **CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SIVED NG ET LA CCPV SUR L'ISDND DE GINASSERVIS**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre, à 16h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Elimination des Déchets Nouvelle Génération, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Salle Polyvalente de Brignoles, sous la présidence de Monsieur Eric AUDIBERT, président, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt novembre 2025.

Présents : Éric AUDIBERT, André ROUSSELET, Patrick BONNET, Romain DEBRAY, Franck PERO, Nathalie SALOMON, Jean-Michel CONSTANS, Olivier HOFFMANN, Jean-Pierre ROUX, Marjorie VIORT, Jean-Michel DRAGONE, Liliane LUONGO, Christian GHINAMO, Christophe VERCOUTRE, Olivier VESPERINI.

Absent(s) ayant donné procuration : Néant

Absent(s) : Didier BREMOND, Michel GROS, Jean-Pierre VERAN, Hervé PHILIBERT, Dominique LAIN, Alain DECANIS, Jérémy GIULIANO, André GUIOL, Jean-Martin GUISSIANO, Carine PAILLARD, Claude PORZIO, Olivier BARTHELEMY, Lydie BERTIN-PATOUX, Gilbert BRINGANT, Gérard FABRE, Diane FERNANDEZ, Paul KHADIR, Jean-Luc LAUMAILLER, Alain RAVANELLO, Nicole RULLAN, Pascal SIMONETTI, Patrice TONARELLI, Philippe VALLOT, Thierry BONGIORNO, Fernand BRUN, Eric COLLIN, Christophe CORTES, Jean-Luc LONGOUR, Jean-Louis PORTAL, Yannick SIMON, Aude BODY, André DELPIA, Céline FERRARO, Richard MAURIN, Didier MONTANARD, Patrick ROSSI, France TERMES, Christine TESSON, Yves SOUQUE, Emmanuel HUGOU, Franck PANIZZI, Alain THOUROUDE, Eric TOURRET.

Secrétaire de séance : André ROUSSELET.

Sur le rapport de Monsieur le Président, exposant :

VU le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment son article L5214-21, qui indique que la communauté de communes dont le périmètre est identique à celui d'un

syndicat mixte est substituée de plein droit à ce syndicat mixte pour la totalité des compétences qu'ils exercent,

VU les statuts du SIVED NG,

VU l'arrêté préfectoral n°66/2019-BCLI du 26 décembre 2019, mettant fin à l'exercice des compétences du Syndicat mixte de la Zone du Verdon (SMZV),

VU les délibérations n°6-1/02.03.2017 du 2 mars 2017 du Comité Syndical du SIVED NG et n°2017-05 du 24 mars 2017 du Comité Syndical du SMZV, autorisant la signature d'un procès-verbal de mise à disposition des biens et équipements du SMZV au SIVED NG suite au transfert de la compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés »,

VU la délibération n°04/23.06.2021 du 23 juin 2021 approuvant le projet de convention de mutualisation des coûts de fonctionnement de l'ISDND de Ginasservis entre la Communauté de communes Provence Verdon (CCPV), qui s'est substituée au SMZV, et le SIVED NG,

VU le procès-verbal du 30 mars 2017 définissant la mise à disposition des biens et équipements du SMZV au SIVED NG

VU la convention du 3 août 2021 organisant la mutualisation des coûts de fonctionnement de l'ISDND de Ginasservis entre la CCPV et le SIVED NG,

CONSIDERANT que selon le procès-verbal de mise à disposition des biens et équipements du 30/03/2017, le terrain appartenant à la CCPV incluant l'enceinte de l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Ginasservis est utilisée par deux collectivités distinctes,

CONSIDERANT qu'à ce titre, certains coûts de fonctionnement et d'entretien ont été mutualisés ;

CONSIDERANT que la convention de mutualisation est caduque depuis la réouverture de l'ISDND, le 2 mai 2022,

CONSIDERANT qu'au regard des aménagements du site effectués depuis sa réouverture, une nouvelle convention de partenariat doit être établie entre la CCPV et le SIVED NG,

Il est demandé au Comité Syndical :

- **D'APPOUVER** la convention de partenariat annexée à cette présente délibération,
- **D'AUTORISER** le Président à signer ladite convention de partenariat ainsi que tout document permettant l'application de la présente délibération,
- **D'AUTORISER** le Président à mettre en œuvre tout élément complémentaire utile à l'application et/ou au besoin d'évolution de ladite convention qui s'avèrerait nécessaire pour faire perdurer de façon optimale le partenariat entre la CCPV et le SIVED NG.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical adopte, **à l'unanimité**, cette délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Éric AUDIBERT.

